

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## DÉCISION DU MAIRE DEC N° 2023.11.27/260

**Thème : CULTURE & PATRIMOINE**

**Objet : Comptoir des ventes, actualisation du catalogue**

Le Maire de la Ville de Briançon (Hautes-Alpes),

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22, L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération n°108 du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la Ville les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'alinéa 2 ;

**Vu** la délibération N°32 du Conseil Municipal en date du 05 avril 2023 portant mise à jour des tarifs du catalogue – comptoir des ventes ;

**Vu** la délibération N°110 du Conseil Municipal en date du 05 juillet 2023 portant actualisation du catalogue – comptoir des ventes ;

**Vu** la décision du Maire n° 039 en date du 20 mars 2023 portant création d'une régie de recettes « Culture et Patrimoine » ;

**Vu** la décision du Maire n°040 portant la création d'une sous-régie de recettes auprès du Service du Patrimoine,

**Considérant que** le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour fixer les tarifs des services publics de la Ville ;

**Considérant** la nécessité d'intégrer de nouvelles références d'ouvrages et de produits mis en vente à l'accueil/boutique du service du patrimoine à la suite de l'épuration des stocks effectuée en avril 2023 ;

## DÉCIDE

### Article 1

L'intégration dans le catalogue – comptoir des ventes de la boutique du Patrimoine les nouvelles références qui suivent :

Références	Prix d'achat HT	Prix public TTC
Monnaie de Paris 15 ans Réseau Vauban	0,80€ l'unité	2€00 l'unité
Papi est un super menteur : Le super copain de Louis XIV - Livre enfant /ISBN 978-2-266-31940-9	5,88€ l'unité	6€20 l'unité
« Les fortifications de Vauban » -Livre enfants, collection « quelle histoire » ISBN 978-2-37104-693-1	4€74 l'unité	5€00 l'unité

## Article 2

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Article 3 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la commune, notifiée à l'intéressé et transmise :

- Au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- Au receveur municipal.

Fait à Briançon, le **13 DEC. 2023**

Transmise le : **13 DEC. 2023**  
Affichée le : **10 JAN. 2024**  
Notifiée le : **10 JAN. 2024**

Le Maire,  
Arnaud MURGIA

